



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 23 mai 2016 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 19/05/2016.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, M GONZALEZ Eric, DI QUINZIO Carole, ROCHE Robert, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BERTALOTTO Frédérique, SERRAILLE Loïc, BONNET Philippe, BONNASSIEUX Bernard, MERLE Jean-Michel.

Absents excusés : DUCHENE Colette

Secrétaire de Séance : Laurent MIOCHE

MPG/ 04 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.
Le Procès-verbal de la réunion du 11/04/2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire souhaite la bienvenue aux élèves d'une classe de l'école primaire publique de Panissières présents pour la tenue de cette réunion du Conseil municipal.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Le Maire informe les conseillers municipaux de la signature d'un contrat de prêt de 200 000€, à un taux fixe de 1,17% sur 10 ans. Ce prêt a été convenu lors de l'adoption du budget primitif 2016 en regard des attentes de travaux pour l'aménagement du centre Bourg (voirie et aménagements de sécurité).

Pour les activités d'accueil des enfants en centre de loisirs assurées par la commune à compter de juillet 2016, une régie est créée. Par ailleurs, la régie relative aux activités périscolaires et à la cantine scolaire est modifiée pour insertion du prélèvement automatique en moyen de paiement proposé aux parents et constitution d'un compte de dépôt.

1- Dossier relatif à l'éclairage public

Il est fait mention de l'étude déjà réalisée en 2014 par un groupe de travail municipal sur la question de l'éclairage public. Le Maire souhaite proposer un nouveau débat et des actions sur cette thématique en regard des enjeux qu'elle soulève.

Deux enjeux sont rappelés : l'enjeu environnemental et l'enjeu financier.

En se modernisant, les hommes ont choisi de s'affranchir du rythme de l'alternance du jour et de la nuit ... ils ont fini par perdre l'habitude de l'obscurité. Ceci impacte des organismes vivants qui sont eux toujours dépendants de cette alternance, et on parle même aujourd'hui de pollution lumineuse. La Fédération

Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de la Loire (SIEL), a d'ailleurs réalisé une étude intéressante sur les effets notables de l'éclairage sur la faune et sur la flore. De façon complémentaire, les impératifs financiers des communes conduisent à être vigilants sur les dépenses énergétiques et à mieux les maîtriser.

Pour aller plus loin, un tiers des communes de la Loire notamment rurales ont choisi l'extinction de nuit. Les manières de faire ne sont pas identiques : on peut jouer sur la durée, l'extinction totale ou partielle.

Sylvie Faye et Robert Roche, deux conseillers municipaux, présentent le dossier au Conseil et proposent des scénarii pour la commune de Panissières.

Robert Roche rappelle que la commune a déjà réduit de manière importante le coût de l'éclairage par le remplacement des anciennes ampoules par des ampoules à basse consommation à compter de 2010.

A ce jour, trois propositions sont envisageables :

- Ne rien éteindre, ce qui représente en 2015 un coût d'éclairage de 38 000€ pour la collectivité (dont 45% pour l'abonnement, marge incompressible).
- procéder à l'extinction de l'éclairage public chaque soir de la semaine, soit une économie estimée de 10 000€
- procéder à une extension partielle de l'éclairage public c'est-à-dire une extinction le vendredi et le samedi entre 23h30 et 5h30 sur certaines zones de la commune. Cette hypothèse conduit à faire fonctionner seulement 10 armoires de commande de l'éclairage sur 35 disponibles, à maintenir l'éclairage sur les zones centrales et commerçantes et à réaliser une économie estimée à 8 500€ par an.

La troisième proposition est formulée en tenant compte de l'impératif d'assurer une continuité d'éclairage à l'attention des automobilistes.

Elle reste toutefois perfectible, car elle conduit pour l'instant à maintenir l'éclairage sur certaines zones résidentielles, du fait de l'implantation des armoires de commandes à proximité. Idéalement, il conviendrait de réaliser des travaux de modifications techniques des armoires (environ 5700€ de travaux) pour assurer le seul éclairage des bâtis communaux et des zones centrales fréquentées.

Les propositions d'extinction même partielles suscitent des réserves auprès de certains conseillers. Il est regretté l'absence d'éclairage possible sur des opérations importantes (déneigement, interventions des services de secours...) ou encore une qualité de vie dans le quotidien dégradé (notamment pour ceux travaillant très tôt et procédant à des trajets professionnels à pied).

Il est noté que les politiques publiques sur le sujet de l'éclairage ont radicalement été modifiées en peu de temps. Sylvie Faye souligne que d'importants changements d'habitude sont à réaliser ; par analogie, il est fait référence à la législation sur la consommation de tabac qui a conduit à transformer des habitudes dans les lieux publics.

De façon complémentaire au débat, l'intérêt pour la commune d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage proposé par le SIEL est mis en exergue. Il conviendra de réaliser un choix pour 2017.

Le Maire soumet au vote du Conseil municipal, l'orientation souhaitée de la politique municipale dans le domaine de l'éclairage public. Il note que la mise en œuvre de cette dernière se fera dans le temps et en concertation avec les habitants.

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour le scénario n°1 « Ne rien éteindre »* : 10
- *Pour le scénario n°2 « Procéder à l'extinction systématique »* : 0
- *Pour le scénario n°3 « Procéder à l'extinction partielle »* : 12

Par 12 voix « Pour », la délibération de principe actant de la poursuite de l'étude du projet d'extinction partielle de l'éclairage public est adoptée.

2- Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage scolaire du Pays d'Astrée

Par courrier recommandé réceptionné le 14 avril 2016 en Mairie, le Préfet de la Loire rappelle que le schéma de coopération intercommunale arrêté le 29 mars 2016 prévoit la dissolution du Syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée.

Le Maire précise qu'à ce jour les conseillers n'ont pas encore été sollicités pour se prononcer sur le schéma de coopération intercommunale lui-même. Toutefois, la commune de Panissières doit se prononcer sur la dissolution du Syndicat de ramassage scolaire du Pays d'Astrée, dont elle était membre.

Les conseillers se prononcent favorablement.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour* : 22

3- Approbation de la modification des statuts du SIEMLY

M. Le Maire soumet au Conseil municipal la délibération du 18 mars 2016 prise par le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant :

- l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2017 des communes de Ste Foy L'Argentière et Montromant
- puis à compter du 1^{er} janvier 2018 des communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy,

Il est proposé aux conseillers d'approuver la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de cette extension du périmètre syndical.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la

délibération du Comité Syndical du 18 mars 2016. Il prend acte que les adhésions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les communes de Ste Foy L'Argentière et Montromant et à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4 – Approbation des règlements de la crèche « La Passerelle » et du Centre de Loisirs

Le Maire soumet au Conseil municipal l'approbation du Règlement de l'établissement d'accueil des jeunes enfants « la Passerelle ». Des amendements sont intégrés et le texte est validé

Le règlement du centre de loisirs est également soumis à l'approbation des conseillers. Le Maire rappelle que suite à la dissolution de l'Office de la jeunesse et des loisirs de Panissières, le centre de loisirs estival 2016 est assuré par les services municipaux. Une éventuelle nouvelle initiative privée pourra répondre de cette organisation à l'avenir, mais dans l'immédiat la commune assure cette prestation. Le règlement rappelle l'ensemble des modalités d'inscription et de participation pour les activités d'accueil des enfants (3-12 ans) programmées du 7 juillet au 5 août 2016

Délibérations adoptées à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5 – Convention relative à la réalisation d'une fresque murale

Suite au projet conduit par les membres de la commission Culture, un prestataire va réaliser une fresque sur la façade donnant sur la rue de la St Jean, appartenant au tènement sis 30 rue de la République cadastré AN 320, propriété de Monsieur et Madame Bouvarel.

La convention tripartite est conclue afin d'encadrer les droits et devoirs de chacun.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

6 – Tarifs des prestations communales

Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires :

Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications tarifaires suivantes pour les prestations de la cantine et de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Cantines scolaires	Tarifs en cours	Tarifs au 1er septembre 2016
Le repas - Suivant articles R531-52 et R531-53 du décret 2009-553 du 15 mai 2009	3,80 €	3,90 €

Garderie Périscolaire	Tarifs en cours	Tarifs au 1er septembre 2016
Revenu des familles		
de 0 à 700 - 1H -	1,50 €	1,55 €
700 et plus - 1H -	1,60 €	1,65 €

Délibération adoptée

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 13*
- *Contre : 9*

Tarifs des activités d'accueil de loisirs :

Le Maire informe de la mise en place des activités de centre de loisirs par les services municipaux dès la période estivale 2016. Il convient de fixer la grille tarifaire de ces prestations, grille tarifaire applicable à compter du 24 juin 2016.

Les tarifs sont élaborés en fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire et la Mutuelle Sociale Agricole, ainsi qu'en fonction du lieu de résidence. Le tarif comprend toutes les activités proposées dans le programme.

Tarifs pour les familles panissières :

Quotient	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF
Journée sans repas	5,70 €	8,50 €	10,50 €	12,00 €	13,50 €
Journée avec repas	9,70€	12,50 €	14,50 €	16,00 €	17,50 €

Il convient de majorer de 10% le montant par jour et par enfant pour les familles ne résidant pas à Panissières.

Tarifs pour les familles des communes limitrophes :

Quotient	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF
Journée sans repas	6,27 €	9,35 €	11,55 €	13,20 €	14,85 €
Journée avec repas	10,67€	13,35 €	15,55 €	17,20 €	18,85 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

Tarifs des emplacements de la Foire, des fêtes foraines et des emplacements de véhicules ponctuels ou répétés hors marché :

Fêtes foraines	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} juin 2016
Attractions (le m ²)	0,95 €	<i>inchangé</i>
Cirques	13,00 €	15 €
Foire		
Mètre linéaire Forains	1,25 €	1,40 €
Matériels agricoles, voitures, etc..., l'unité	2,40 €	<i>inchangé</i>
Vente de bétail le m ²	2,00 €	<i>inchangé</i>

Emplacement pour véhicule avec stationnement répété ou occasionnel (Hors marché) au 1er juin 2016	
Par emplacement : jusqu'à 10 m ²	3,50 €
de 11m ² à 20m ²	9,00 €
de 21 m ² à 30m ²	18,00 €
de 31m ² et plus	38,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

Tarifs des locations du gîte de la Ferme Seigne, du relais camping-car et prestations connexes :

	Tarifs 2016 Hors taxe de séjour	Tarifs 2017 Hors taxe de séjour
GITE COMMUNAL		
Individuels Grand gîte 1 nuitée	20,30 €	20,50 €
Petit gîte 1 nuitée	18,20 €	18,40 €
Groupes 15 personnes et plus	17,10 €	17,30 €
Forfait Gîte complet 1 nuitée	684,00 €	690 €
2 nuitées	1 210,00 €	1 220 €
Location draps (par personne)	2,60 €	2,65 €
Location machine à laver 1 lavage	8,00 €	8,10 €
Forfait Ménage Gîte uniquement	140,00 €	142 €
Forfait Ménage Gîte + salle+cuisine	200,00 €	202 €
GRANGE		
Panissières Apéritif	102,00 €	104 €
la journée	183,00 €	185 €

Autres	Apéritif	138,60 €	140 €
	la journée	303,00 €	306 €
Panissiennois	Forfait W-End	270,00 €	273 €
Autres	Forfait W-End	451,00 €	456 €
Utilisation cuisine par jour		74,00 €	75 €
Relais camping cars			
Sanitaire /personne / jour		3,50 €	3,60 €
La nuitée / Camping car		7,00 €	
Parking / Camping car / mois			40,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

8 – Subvention exceptionnelle

Le Maire propose de verser une subvention au bénéfice de deux élèves apprentis en Restauration Entretien Service et en Métiers du Bâtiment de l'Institut Médico-Educatif « Le Château d'Aix » pour la réalisation d'un voyage. Le montant de la subvention est de 50€ pour chaque élève.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

9 – Cession envisagée d'une parcelle communale

Le Maire informe les conseillers du souhait de céder la parcelle communale AM 321, utilisée comme chemin d'accès par un riverain. La parcelle est située au Grand Champ. Il conviendra de déterminer le coût au m² et de valider ultérieurement la vente.

10- Questions diverses

-La prochaine newsletter communale sera diffusée en juillet 2016.

-Dans le cadre du projet « Terre de Tisseurs », le programme des « 48h de la création », du 4 au 6 novembre 2016, est disponible sur le site <http://www.terredetisseurs.com>

-Informations de la Communauté de communes :

Les intempéries sont la cause d'un retard dans l'avancée des travaux sur la zone du Roule.

Pour les travaux concernant la maison médicale, un délai de livraison est fixé au printemps 2017.

La séance est levée à 22H30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 4 juillet 2016.

Le Maire, Christian MOLLARD.



Handwritten signature of Christian Mollard in black ink.